



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 14 février 2019

DENGUE A LA REUNION

Renforcement de la mobilisation des acteurs : réunion du GIP-LAV du 14 février 2019

Du 28 janvier au 3 février 2019, **145 cas de dengue** ont été confirmés, et la circulation reste toujours très active à Saint-Louis, Rivière Saint-Louis, Saint Pierre, La Possession, Les Avirons et Piton Saint-Leu. Pour cette raison, le préfet de La Réunion a convoqué ce jeudi 14 février, une réunion du Groupement d'Intérêt Public - Lutte Anti-Vectorielle (GIP-LAV), réunissant l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités, afin d'échanger et de coordonner la mise en place de moyens importants pour contenir le développement de l'épidémie sur l'ensemble du territoire.

Renforcement des dispositifs de lutte contre la dengue

A l'occasion de cette réunion du comité d'administration du GIP-LAV, le préfet de La Réunion et la directrice générale de l'ARS OI ont rappelé la nécessité d'une mobilisation collective et coordonnée pour éviter une diffusion du virus à l'ensemble de l'île.

Réunion du GIP-LAV

Les membres du Groupement d'Intérêt Public de Lutte Anti-Vectorielle (GIP LAV) se composent des services de l'Etat, de l'ARS, des communes, et des intercommunalités, de la Région, et du Département. Ce GIP LAV a permis de rappeler, à l'ensemble des partenaires impliqués dans la lutte contre la dengue, de rester mobilisé pour limiter les risques d'une expansion épidémique sur l'île. Ce fut également l'occasion de revenir sur l'importance et la complémentarité des actions menées par les différents acteurs et le nécessaire maintien de cette mobilisation dans les semaines à venir.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs

La lutte contre la dengue passe par une nécessaire mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs. Dans ce cadre, les communes et intercommunalités jouent un rôle essentiel, leurs actions de fond de nettoyage de quartiers, d'élimination systématique des gîtes larvaires, à la fois sur le domaine public et dans les cours et jardins des particuliers, et de relais des messages de prévention auprès de la population sont un facteur essentiel de la réussite globale du dispositif de lutte et doivent être poursuivies avec détermination.

Pour ce faire, un arrêté préfectoral autorise l'ensemble des acteurs mobilisés (communes, intercommunalités, associations mandatées, SDIS) à pénétrer dans les propriétés privées afin d'y mener des actions de sensibilisation, d'élimination de gîtes larvaires et de traitements insecticides.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Les maires peuvent aussi, en cas de refus ou d'absence du propriétaire, procéder à une mise en demeure pour intervention immédiate et réalisation des mesures de lutte aux frais des personnes défaillantes (terrains en friches, dépôts d'encombrants, de véhicules hors d'usage...).

Activation du SDIS et du RSMA en appui des équipes de la lutte anti-vectorielle

Pour limiter les risques d'une épidémie de plus grande ampleur, les équipes d'intervention de la lutte anti-vectorielle sont renforcées à partir de cette semaine, dans l'ouest et le sud de l'île, par **40 agents du RSMA**. Formés et équipés par l'ARS, ils sont engagés à compter du 11 février, et ce jusqu'à la fin du mois.

Aujourd'hui, les équipes d'intervention se composent donc de :

- 90 agents de la Lutte Anti-Vectorielle de l'ARS Océan Indien,
- 30 sapeurs-pompiers du SDIS,
- et 40 agents du RSMA

Leurs missions consistent à intervenir, au plus vite, sur les foyers naissants de dengue, ainsi que sur des périmètres élargis autour des cas signalés. Ces interventions rapides permettent de limiter les risques de diffusion du virus, contribuant de manière efficace à la stratégie globale de lutte anti vectorielle à La Réunion.



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

